



**Notre Office de Tourisme est en cours de classement dans la catégorie II, il s'engage à :**

- ❖ Mettre à votre disposition un espace d'accueil et un espace d'information facilement accessibles.
- ❖ Faciliter vos démarches.
- ❖ Vous offrir du mobilier pour vous asseoir.
- ❖ Vous informer gratuitement sur l'offre touristique locale
- ❖ Vous offrir l'accès libre au wifi.
- ❖ Afficher et diffuser ses périodes d'ouverture exprimées en deux langues étrangères au moins.
- ❖ Etre ouvert au moins 240 jours par an samedi et dimanche inclus en période touristique ou d'animation.
- ❖ Répondre toute l'année à vos courriers.
- ❖ Assurer un service d'accueil permanent tenu par du personnel pratiquant deux langues étrangères au moins.
- ❖ Assurer la fourniture de cartes touristiques, plans et guides touristiques sur support papier.
- ❖ Vous donner accès à son site internet trilingue.
- ❖ Diffuser son information touristique également sur support papier traduite au moins en deux langues étrangères relative :
  - À tous les hébergements touristiques classés comportant au moins le nom de l'établissement, les coordonnées postales, le courriel, l'adresse du site internet, les coordonnées téléphoniques, le niveau du classement ;
  - Aux monuments et sites touristiques culturels, naturels ou de loisirs pouvant comporter internet et des coordonnées téléphoniques et postales ;
  - Aux évènements et animations ;
  - Aux numéros de téléphones d'urgence.
- ❖ Mettre à jour annuellement son information touristique.
- ❖ Afficher à l'extérieur les numéros de téléphone d'urgence.
- ❖ Présenter toute l'offre qualifiée de sa zone d'intervention pour toutes les clientèles.
- ❖ Traiter vos réclamations et mesurer votre satisfaction.
- ❖ Respecter une démarche de qualité. Mettre à votre disposition un conseiller en séjour.
- ❖ Garantir la fiabilité et l'actualité de l'information sur l'offre touristique locale.